

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-sixième assemblée ordinaire du
Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le
mercredi 23 mars 2016, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715

**Adoption du rapport d'autoévaluation de l'Institut d'études internationales
de Montréal (IEIM)**

Résolution CFSPD-2015-2016-637

ATTENDU la volonté du vice-rectorat à la recherche et à la création de procéder à l'évaluation des instituts de l'UQAM;

ATTENDU que la première étape de ce processus est le dépôt d'un rapport d'autoévaluation par l'institut et son adoption par le Conseil académique facultaire;

ATTENDU le dépôt du rapport d'autoévaluation de l'Institut d'études internationales de Montréal;

ATTENDU les procédures d'évaluation en vigueur à la Faculté de science politique et de droit;

ATTENDU le rôle déterminant de l'IEIM pour la mise en valeur des travaux de ses diverses composantes (chaires, centres, groupes de recherche et observatoires);

ATTENDU la grande polyvalence de l'IEIM dans ses différents axes de recherche liés aux études internationales;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Bachand, appuyé par madame Isabelle Gusse, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

1. REÇOIVE le rapport d'autoévaluation de l'IEIM;
2. FÉLICITE l'IEIM pour la célérité et la qualité de ce rapport;
3. ADOPTE le rapport d'autoévaluation de l'IEIM;

4. TRANSMETTE le rapport d'autoévaluation de l'IEIM au vice-rectorat à la recherche et à la création;
5. RÉITÈRE son appui aux travaux et activités de l'IEIM tout en soulignant leur grande importance pour la Faculté de science politique et de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 23 mars 2016

Hugo Cyr
Doyen